

COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 27 JANVIER 2023

Date de convocation : 23/01/2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept du mois de janvier et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – LESPAGNE Patricia - PINET Florent - EYMERY Thomas - BEGOU Louis - PISTONO Marie-Paule - MARTIN Marie

ABSENTS EXCUSES : PARA Jérôme – VARRY Simon

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis CORNAND

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – VENTE GARCIN MICKAELLE

Vente Garcin Mickaelle à GACON Marie-Pierre des parcelles E481, E482 et E485, pas de préemption.

Vote à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – VENTE SCI LE RIF

Vente SCI DU RIF à BARLES Antoine des parcelles A1099, A1315 : par décision de Madame le Maire, le droit de préemption n'est pas appliqué.

ETUDE D'ETANCHEITE SUR LA STATION D'EPURATION – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'entreprise CHLEAUE réalise le schéma directeur d'assainissement. Dans le cadre de cette opération, et sachant que la station d'épuration est vieillissante, CHLEAUE propose que le bureau d'Etude Béton Armé (BEBA) réalise un diagnostic pour 3 000 € H.T. L'agence de l'eau peut octroyer une subvention à hauteur de 50% soit un montant de 1 500 €.

Vote à l'unanimité

AVENANT AU MARCHE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 27 septembre 2021 relatif à l'attribution du marché avec l'entreprise CHLEAUE pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement. Dans le CCTP, il était prévu que la commune comptait 90 regards d'eaux usées et 10 regards/grilles pluviaux. L'entreprise a dû travailler sur l'exhaustivité des regards et des grilles soit 320 regards d'eaux usées et 100 regards/grilles pluviaux, ainsi qu'un test à la fumée. L'entreprise CHLEAUE nous propose un devis complémentaire de 6 110.39 € H.T. Un avenant au marché a été présenté, le conseil accepte.

Vote à l'unanimité

NOTIFICATION DES RAPPORTS CLECT

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal le rapport n°2 (piscine du Chevalet) de la CLECT du 22 novembre 2022. Ce rapport concerne la restitution de la compétence « accueil et surveillance » de la piscine du Chevalet aux communes du Haut-Buëch à compter du 1^{er} janvier 2023. La restitution de la compétence « accueil et surveillance de la piscine du Chevalet » de 21 400 €, sera répartie aux huit communes du Haut-Buëch sur la population INSEE de janvier 2017.

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal le rapport n°3 (actions jeunesse) de la CLECT du 22 novembre 2022. Ce rapport concerne la restitution de la compétence « actions en direction de la jeunesse » ainsi nommée ALSH du Haut-Buëch à compter du 1^{er} janvier 2023. La restitution des charges de la compétence « actions jeunesse » de 189 460 €, sera réparti aux huit communes du Haut-Buëch sur la population INSEE de janvier 2017.

Vote à l'unanimité

DEVIS MAIRISTEM POUR LE PASSAGE DE LA M14 A LA M57

A compter du 1^{er} janvier 2024, la réglementation impose le passage de la M14 à La M57. JVS Mairistem (prestataire informatique du logiciel comptabilité) propose un devis pour 420 € pour réactualisation.

Vote à l'unanimité

DEVIS FORMATION A L'UTILISATION DU DEFIBRILLATEUR

Madame le Maire propose une formation à l'utilisation du défibrillateur pour 240€, dans la limite de 12 personnes, la durée de la formation est d'une heure trente. Madame le Maire propose d'ouvrir cette formation aux habitants de la commune. Les personnes qui souhaitent suivre cette formation, doivent s'inscrire au secrétariat.

Vote à l'unanimité

PERMIS DE CONSTRUIRE MATHIEU PISTONO : RACCORDEMENT ELECTRICITE AVIS DU SYME05

Dans le cadre du dépôt du permis de construire de Mathieu PISTONO, le SYME05 est consulté pour avis sur le raccordement électricité. L'avis du syme05 prévoit une extension du raccordement sur 120 mètres pour 9 160 € H.T. Après intervention auprès du Syme05, celui-ci peut revoir sa proposition car le raccordement peut se faire en limite de propriété, en traversant le chemin. Nous attendons le nouveau plan de masse de Mathieu PISTONO afin de pouvoir demander l'actualisation de l'avis.

TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est perçue par les communes. Une loi prévoyait un reversement aux communautés de communes. En décembre 2022, une nouvelle loi annule ce reversement.

QUESTIONS DIVERSES

Liste des restes à recouvrer : Sur le budget de l'eau, il reste un impayé de 11 000 € et sur le budget principal, il reste un impayé de 9 000 €. Il est proposé que la trésorerie relance les personnes.

Demande de Monsieur François ROLLAND : Monsieur François ROLLAND se plaint des services de la commune notamment du déneigement. Il souhaite en discuter avec deux conseillers. Après débat, il est proposé qu'il vienne au prochain conseil municipal afin qu'il expose son problème.

Enfouissement Liochette

Ce projet concerne les travaux de rénovation du réseau d'eau potable, l'enfouissement des lignes téléphonique du réseau électrique et changer une buse de ruissellement. Le Syme 05 estime le reste à charge pour la commune à 158 262,24 € H.T. L'estimation de 151 200 € H.T. figure dans le schéma directeur d'eau potable et pourra être subventionné par l'agence de l'eau et le Département à 70%. Ce projet pourrait se réaliser en 2024.

Séance levée à 18 heures